

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2009

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL – CR.27.10.2009

Présents : R. DAVRIEUX, S. BLOND, JM. CREUZET, V. VALENTIN, P. MONTROYA, N. CHEVAL, G. CHEVROT, R. COURAND, P. BAY, V. FALCONE, C. GOY, MA. ANGEI, A. MINJAT, ML. DEJOUX, M. GOY, JP. PEDRO, MF. CAMUS-GEOFFRAY, E. FAVROT, J. GULLON-NEYRIN, L. BERTHET, F. MOUSSU-CHEMOUL, C. BON, JP. ROZAND.

Excusés : Monsieur EL ASRI, madame SAGNARD, monsieur BEYNEL
Madame SANTULLO donne pouvoir à monsieur DAVRIEUX

Secrétaire de séance : Madame CHEVAL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SE 38 POUR L'EXERCICE 2008

Monsieur CHEVROT a présenté les activités du SE 38 qui regroupe actuellement 368 communes iséroises. Ce syndicat a en charge la gestion des réseaux électriques, leur extension et leur enfouissement et dispose d'un budget annuel de 54 millions d'euros. Le SE 38 envisage d'élargir ses compétences sur l'éclairage public. Le SE 38 s'inscrit dans une volonté de l'Etat d'avoir un seul interlocuteur face aux opérateurs de réseaux que sont ERDF ou GRDF.

Pour la commune de Chavanoz, le SE 38 a accordé son aide pour la maîtrise d'œuvre lors des travaux d'enfouissement route de Crésilleux et pour l'étude énergétique de l'extension de la maternelle des Cinq Chemins.

A l'unanimité, le conseil municipal a approuvé ledit rapport qui est consultable en mairie.

PERSONNEL COMMUNAL

Rémunération complémentaire pour l'année 2009

A l'unanimité, le conseil municipal a donné son accord pour reconduire la rémunération complémentaire avec une augmentation de 1.60 % dans chaque catégorie :

- 1 212 € pour les agents rémunérés sur la base du SMIC jusqu'à l'indice 273,
- 1 260 € pour les agents rémunérés sur un indice majoré situé entre 274 et 316,
- 1 326 € pour les agents rémunérés sur un indice majoré égal ou supérieur à 317.

Adoption du régime indemnitaire pour l'année 2009

A l'unanimité, le conseil municipal a reconduit pour l'année 2009 le régime indemnitaire appliqué en 2008, en y apportant les modifications suivantes dans les différentes filières :

- Filière administrative :
 - Rédacteur principal – rédacteur : 2.75
 - Adjoint principal 1^{re} classe : 2.75
 - Adjoint administratif 1^{re} classe : 2.75
 - Adjoint administratif 2^e classe : 2.50

- Filière médico-sociale et filière culturelle :
 - A.T.S.E.M. : 2.50
 - Adjoint territorial du patrimoine : 2.50
- Filière technique : coefficients 2,50 et 2,25
 - Adjoint technique principal (1^{re} et 2^e classes) : 2.50
 - Adjoint technique de 1^{re} classe : 2.50
 - Adjoint technique de 2^e classe : 2.25

Utilisation par monsieur le maire de sa délégation pour la conclusion des marchés ou des conventions dévolus suivant la procédure adaptée (MAPA) :

Monsieur le maire donne le résultat des consultations suivantes :

- mise en place d'un système de télésurveillance dans les bâtiments communaux : C'est la Générale de Protection qui a été retenue pour une durée de quatre ans. La société n'a pas augmenté ses tarifs. Les prestations prévoient une amélioration technique avec la sécurisation de ligne.
- Maintenance de l'éclairage public et des feux tricolores : c'est l'entreprise BALTHAZARD qui a été retenue parmi les trois propositions reçues.

Questions diverses

Monsieur DAVRIEUX souhaite informer le conseil municipal sur deux points :

- La commission d'urbanisme ne fonctionnant pas correctement depuis un certain temps, il a décidé de la restreindre aux seuls conseillers municipaux. Une réunion a eu lieu le 23 octobre 2009 pour fixer un nouveau calendrier des permanences et des réunions de cette commission. Celle-ci devra répondre aux exigences de discrétion et de respect des règles d'urbanisme.
- La décision de suspendre les travaux de construction d'un immeuble rue de la Poste a été prise suite à l'effondrement du mur de clôture. L'incident a eu lieu dans la nuit du 24 au 25 octobre 2009. Dans sa chute, le mur a renversé l'échafaudage des façadiers.
Dès lundi, les constats d'usage ont été faits, en présence de monsieur MOREL pour TERRE ET LOGIS et de son architecte. Monsieur le maire souligne que l'ensemble des murs de clôture menace de tomber et que les excavations semblent trop profondes. La commune a saisi le procureur de la république pour engager une procédure de mise en péril imminent. Un expert sera nommé rapidement afin que des dispositions soient prises pour assurer la sécurité. Monsieur DAVRIEUX rappelle que monsieur CATALDO avait engagé une procédure à l'encontre de monsieur MOREL et qu'à l'occasion d'une réunion en mairie, une conciliation avait prévu la consolidation du mur avant le 1^{er} septembre 2009. Aucune disposition n'a été prise à ce jour.
Il conviendra d'être très vigilants lors de la réalisation de cet ouvrage et sur les places de parking créées.

Madame VALENTIN donne les principales dates à retenir :

- 28 octobre : réception en l'honneur de monsieur HUPOND,
- 30 octobre : rencontre avec Emmanuelle PAGANO à la bibliothèque,
- 7 novembre : mosaïque des saveurs
- 11 novembre : cérémonie à 10 heures
- 14 novembre : accueil des nouveaux habitants à 11 heures au Petit Théâtre.

Concernant l'agenda 2010, le budget est équilibré et la réalisation sera finalisée sans incidence sur le budget.

Monsieur CHEVROT fait un point sur le chantier de l'extension de la maternelle des Cinq Chemins. Si l'hiver n'est pas trop rude, la réception pourrait avoir lieu un mois avant la date prévue.

Monsieur DAVRIEUX souhaite aborder le problème de la sécurité sur la commune. De nombreux rassemblements ont eu lieu cet été place Charles de Gaulle, le parc du château, le parking du Petit Théâtre et vers le lotissement des Cinq Chemins, en face de l'école primaire. Monsieur le maire a rencontré le lieutenant HUGONNET. Les moyens sont limités pour la commune. Il est envisagé de mettre en place une vidéosurveillance sur la place Charles de Gaulle et vers la mairie. Il est probable que le problème ne soit pas résolu, mais déplacé.

Monsieur DAVRIEUX précise qu'il a convoqué trois individus, deux seuls se sont présentés.

Monsieur le maire informe qu'il y a eu moins de vols qu'auparavant à Chavanoz sur les derniers mois écoulés, selon les statistiques fournies par la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.